mateurs MM. *Bouteiller*, Capitaine le Sr. *le Ray*, eſt parti pour Guinée.

☞ Le JEUNE HENRY, de 70 tonneaux, Armateurs MM. *Bouteiller*, Capitaine le Sr. *Grammont*, eſt parti pour les Cayes.

☞ La JEUNE ROSE, de 260 tonneaux, Armateur M. *Babut*, Capitaine le Sr. *Lechauf*, eſt partie pour la Martinique.

☞ La FIDÉLITÉ, de 350 tonneaux, Armateur M. *Cadou*, Capitaine le Sr. *Algan*, eſt partiepour le Cap.

☞ Le St. JEAN, de 130 tonneaux. Armateur M. *Montaudouin*, Capitaine le Sr. *Lemoine*, eſt parti pour la Guadaloupe.

☞ Le MERCURE, de 300 tonneaux, Armateurs MM. *Dareche*, Capitaine le Sr. *Caſſeneuve*, eſt parti pour St. Domingue.

NAVIRES *en armement.*

☞ Le SPHINX, Armateurs MM. *David, Boiſſoniere & Valot*, Capitaine le Sr. Bellot, eſt en charge pour Guinée.

☞ Les BONS AMIS, de 200 tonneaux, Armateur M. *Douault*, Capitaine le Sr. *Guenichon*, ſont partis pour la Guadaloupe.

L'eau-de-vie s'eſt vendue ici 108 à 107ᵗᵗ les 29 *veltes*.

On a lancé à l'eau ces jours derniers dans ce Port ſix Navires, en préſence d'une quantité prodigieuſe de ſpectateurs, & ſur-tout d'un grand nombre de Seigneurs des Etats actuellement aſſemblés dans cette Ville, ſçavoir.

☞ Le DUC DE CHOISEUIL, de 400 tonneaux, conſtruit par MM. *Arnoux Freres*, pour MM. *Hamart & Lamaigner*.

☞ L'ACHILLE, de 350 tonneaux, conſtruit par M. *Bourmaud* l'aîné, pour MM. *Laſſalle & Van Miert*.

☞ La CATHERINE, de 250 tonneaux, conſtruit par le même, pour M. *Balin*.

☞ Le DUC D'AMBOISE, de 250 tonneaux, conſtruit par M. *Bourmaud le jeune*, pour M. *Exaudi de Kerbiguet*.

☞ Le SPHINX, de 120 tonneaux, conſtruit par le meme, pour MM. *David, Boiſſonniere & Vallot*.

☞ Le .... (encore ſans nom) de 200 tonneaux, conſtruit par M. *Prebois*, pour MM. *d'Hazwelooſe & Mockenhauſer*.

Il en reſte encore beaucoup d'autres ſur les chantiers.

DE CHERBOURG *les* 18 & 19 *Octobre* 1764.

EXTRAIT *de deux lettres à l'Auteur de la Gazette.*

On ne peut trop louer, Monſieur, le zele de votre Correſpondant de Dax, qui invite à faire connoître par le moyen de votre Gazette, les principaux Négocians des villes du Royaume. Il eſt à deſirer qu'on ſatisfaſſe au plutôt à cette invitation. Mais afin que le commerce puiſſe en tirer tout l'avantage poſſible, je crois qu'il ſeroit bon auſſi d'indiquer en même-tems les marchandiſes & les denrées qu'on peut tirer de ces villes. Car il ſeroit, pour ainſi dire, fort infructueux pour les Negocians du Royaume de s'entre-connoitre tous par le moyen de vos feuilles, ſi on ne ſçait parfaitement la branche de commerce de chaque place, c'eſt le vrai moyen de tirer les marchandiſes à un prix médiocre, en puiſant à la ſource.

L'exemple que vous avez cité des Hollandois qui tirent eux-mêmes les graines de lin d'un canton de la France, pour les vendre en divers Ports du Royaume, doit faire ouvrir les yeux ſur les profits immenſes qu'ils font ſur nos denrées, en trompant la bonne foi des acheteurs, & il ſeroit à deſirer que MM. les députés du commerce, ſollicitaſſent la défenſe de l'entrée des graines de lin d'Hollande.

Le Port de Cherbourg eſt ſitué très-avantageuſement pour le commerce (a). On eſpere que la réparation n'en tardera pas, puiſqu'on y travaille depuis le mois de Septembre, on commence à le purger de tous les décombres occaſionnés par les mines, on y fait actuellement des batardeaux, enfin tous les préparatifs néceſſaires pour commencer au mois d'Avril prochain les réparations dont il eſt ſuſceptible. On va auſſi réparer dans le même temps la grande route de Valogne à Cherbourg au travers de la forêt de Brix, où les chemins étoient impraticables.

Le Roi a accordé le Privilége d'entrepôt aux Négocians de Cherbourg, par Arrêt du conſeil du 8 Juin 1756. On y fait des armemens pour les Colonies, St. Pierre & Miquelon, la côte de Terre-

(a) *Voyez la Gazette du* 29 *Mai de cette année*, N°. 43, *où la ſituation & les avantages de ce Port ſont décrits.*

Neuve & la pêche de la morue.

Les principaux effets qui s'exportent annuellement de Cherbourg, ſont de la ſoude ou cendre de varech, pour les Verreries.

Des glaces brutes provenant de la Manufacture royale de Tour-la-Ville, à une lieue de Cherbourg. On les porte à Rouen & à Paris pour être rafinées.

Du lard ſalé dont on fait beaucoup de ſalaiſons pour la marine du Roi, pour la Compagnie des Indes, & pour les armemens & pacotilles des Navires du Havre & d'autres Ports allant aux Iſles de l'Amérique, ainſi que des jambons fumés & du lard à larder.

Du ſuif, de la chandelle, des pois, & des fêves. On peut auſſi faire des farines pour les Colonies, & exporter des grains par le Port de Cherbourg, ſuivant l'Edit du mois de Juillet.

On fait encore en cette Ville des ſalaiſons conſidérables de beurre, dont le Pays fournit abondamment, de la meilleure qualité de la Province, & peut-être du Royaume. L'on en ſale beaucoup en pots, tinnes, barrils, demi barrils & frequins, tant pour Paris, Rouen, le Havre, Dieppe, Bordeaux, que pour les Colonies de l'Amérique. Il s'en fait journellement des envois d'ici au Havre & autres Villes d'entrepôts pour les armemens. Notre canton en fournit une ſi grande quantité, que les Beurriers ſont obligés de porter le ſuperflu à Iſigny, où il ſe fait des ſalaiſons de ſel blanc, qui ſont fort inférieures aux ſalaiſons de ſel gris qu'on fait à Cherbourg. Tous les Négocians de diverſes places en ont reconnu la bonté, & ont en partie quitté la ſalaiſon d'Iſigni, dont le beurre ne ſe conſerve point long-temps, comme celui de Cherbourg.

On fait encore ſaler du bœuf pour les Colonies, le Cotentin fourniroit ſuffiſamment de beſtiaux pour ſaler à Cherbourg la quantité de bœufs qui viennent d'Irlande, & il ſeroit à deſirer pour le bien de la patrie, que l'entrée des bœufs & beurres d'Irlande fût défendue en Normandie & dans tout le Royaume, puiſque la France eſt en état d'en fournir elle-même, ſans avoir recours à ſes voiſins. La vente avantageuſe de ces denrées, encourageroit le Propriétaire & le Laboureur à nourrir & à engraiſſer des beſtiaux. Les terres en ſeroient mieux cultivées, & l'argent ne ſortiroit point du Royaume.

Voici les noms des principaux Négocians de Cherbourg, auxquels l'on peut s'adreſſer pour armemens, conſtructions de Navires, commiſſions & achats de marchandiſes.

MM. Avoyne de Chantereyne, freres; — M. Creſté de Valaval; — MM. Dulongprey Couey freres, Négocians & Directeurs correſpondans de la Compagnie générale d'aſſurances à Paris; MM. Duval Foſtel & fils; — M. Pierre Liais & M. L. Mosqueron de Préfontaine; — A l'Iſle de St. Pierre & Miquelon, M. Dulongprey Couey fils aîné, Négociant.

Navire *en armement.*

Le Navire le Vernois, Capitaine Nicolas Giot, de Cherbourg, eſt en charge dans ce Port pour la Martinique, & partira dans le commencement du mois de Décembre prochain. Ceux qui voudront y paſſer ou faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront au ſuſdit Capitaine ou à MM. Dulongprey Couey freres, Propriétaires dudit Navire.

Le fret eſt à 80 # du *tonneau*, & pour les marchandiſes d'encombrement à proportion. Les paſſagers ſeront logés très-commodément.

Ce Navire, bâtiſſe de la Vermude, eſt connu pour le plus grand voilier, pour avoir *dépaſſé* & gagné le vent au Corſaire la *Barbade*, ſur la rade de St. Pierre, au grand étonnement de tout le monde, qui ſçavoit que ledit Corſaire l'avoit toujours emporté pour la marche ſur tous les autres.

Du Havre, *le 24 Octobre 1764.*

Il eſt entré ici le 18, juſques & compris le 23 Octobre, le Navire la *Diane*, Capitaine, le *Cidre*, venant de Marſeille, chargé de 18 caiſſes d'anchois; — de 4 piéces, 2 demi-piéces & 3 barrils d'huile; d'une barrique de cendre; — d'un grenier de bois de fuſtel; — d'une barrique, 3 barrils, 6 caiſſes de vin; — de 2 caiſſes de liqueurs; — de 2 caiſſes de parfumerie; — de 22 caiſſes, 495 demi caiſſes & 136 tierces de caiſſes de ſavon; — de

164 balles, 18 ballots de coton en laine; de 6 balles de coton filé; — de 12 barriques, 55 ſacs d'alun; — de 10 barriques, 25 caiſſes de ſouffre; — d'une barrique & 1 caiſſe de fleur de ſouffre; — de 3 barriques, 1 caiſſe d'orpiment; — d'une balle de ſafranum; — d'une balle d'amandes; de 3 balles de pierre-ponce; — de 4 balles de draperie; — de 3 balles de droguerie; — d'une caiſſe de manne; — d'un barril de térébentine; — de 10 caiſſes de ſuc de regliſſe; — de 17 caiſſes d'eau-de-fleur-d'orange; — de 2 ſacs de galles; de 2 ballots de racine *d'aliſary*; — de 6 balles de ſumac; — d'une barrique de de terre d'ombre; — d'une *couſſe* de ſel gemme; — de 22 caiſſes de pierres à faulx; de 4 balles de livres; — de 5 paniers, 1 barril d'antimoine.

☞ Le Navire Danois la *Montagne de Javel*, Capitaine *Ole Ingebretſen Ore*, venant de Mors en Norwege, chargé d'un grenier de planches & demi-planches de ſapin; — d'un grenier de douvelles; — d'un grenier de ſapins & mériers; — de 7 petits mâts; — de 142 avirons; — de 6 flutes de gaudron.

☞ Le Sloup l'*aimable Société*, Capitaine le *Cointre*, venant de St. Malo chargé de 5 coffres & 6 paquets de hardes; — d'un paquet, 1 balle & 7 ballots de toile de Bretagne.

☞ Le Navire la *Paix*, Capitaine *Fauqueux*, venant de Cadix, chargé de 19 barrils, 2 quarts, 1 botte, 7 demi-bottes, 2 quarterolles de vin; — de 10 barrils de cochenille; — de 9 barrils de graine de vermillon; — d'une caiſſe de *Calaguala*; de 2 planches de bois de cédre; — d'une piéce de bois des Indes.

☞ Le Navire Eſpagnol, le *St. Joſeph*, Capitaine *Hormanza*, venant de Bilbao, chargé de 352 balles de laine.

Il eſt ſorti de ce Port le 22 Octobre, le Navire la *Fidélité*, Capitaine *Clouet Dubuiſſon*, allant à la Martinique.

NAVIRE *en armement.*

Le Senau la FOY, de 80 tonneaux environ, armé de 6 canons, 4 pierriers & autres menues armes, 17 hommes d'équipage, Capitaine DAVID SOCHON, eſt actuellement en charge dans ce Port, pour aller en droiture à la Guadaloupe, & partira dans le courant de Novembre prochain. Ceux qui voudront y paſſer ou y charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront au Havre à M. LOUIS LECLERC.

Quarante-ſixiéme Tirage de la Loterie de l'Hôtel de Ville, du 25 Octobre 1764.

NUMÉROS.	LOTS.
68987. . . .	. . . 50000 ℔.
66418. . . .	. . . 20000.
63330. . . .	. . . 10000.
76722. . . .	. . . 10000.

EXTRAIT *des eſſais ſur les uſemens ruraux de baſſe Bretagne.*

CHAPITRE XII.

Des plantations & des gardes-routes projettées.

La néceſſité des plantations eſt reconnue par pluſieurs anciennes Ordonnances; il en eſt ainſi de la ſureté des grands chemins, pour laquelle on a crée cette maréchauſſée qui coute tant à l'Etat. Enfin, le défrichement des terres incultes, eſt le vœu général du public. Le Voyageur qui voit à ſes côtés de belles plantations, des champs cultivés, & des habitations par intervalle, dit en lui même » quel agré-» ment, quelle ſureté on auroit à voya-» ger, ſi cela étoit ainſi par tout ». Il n'eſt donc pas ridicule d'indiquer les moyens de rendre généraux ces précieux avantages.

1°. On trouveroit beaucoup d'honnêtes gens qui, moyennant quelques petits appointemens, & 8 à 9 journaux de terre qu'on leur donneroit en propriété, s'établiroient volontiers dans les endroits qu'on leur indiqueroient, & ces honêtes gens ſeroient choiſis parmi ceux que MM. les Curés annonceroient comme tels, ou dans ce nombre conſidérable de nos Valets & Servantes qui retourneroient avec joie en campagne, ſi on les dotoit & ſi on les marioit à leur ſatisfaction.

2°. En les plaçant de quart de lieue en quart de lieue, & en les entrecoupant, on trouveroit de trois cent toiſes en trois cent toiſes, un refuge aſſuré; & comme il y a déjà beaucoup d'habitations ſur le bord des grands chemins, on ne place-

roit ces nouvelles qu'à la distance indiquée.

3°. On chargeroit ces nouveaux & anciens colons de réparer les chemins aussitôt qu'on y remarqueroit la moindre dégradation ; & à ces réparations serviroient les pierres qu'ils tireroient des terres défrichées. De-là un double avantage, deux cent mille journaux de terre seroient en peu d'années bien cultivées, & les *Corvoyeurs* (1) qui ont deux ou trois lieues à faire pour aller réparer leurs tâches aux grands chemins, & qui perdent à ce travail un quart de l'année, resteroient désormais tranquilles, & redoubleroient leurs efforts pour défricher le restant de leurs terres incultes.

En effet, les grands chemins étant presque tous finis, les Gardes-routes n'auroient qu'un espace de 300 toises à parcourir chaque semaine, & s'ils y trouvoient quelques endroits défectueux, ils employeroient à les réparer les pierres qu'ils auroient entassées dans les champs défrichés. Or, ces réparations se faisant toujours promptement, ils n'auroient peut-être pas chacun cinquante charrois par an à faire ; car plus on est à proximité de l'ouvrage, & artentif à conserver ce qui est fait, plus on s'épargne de travail à l'avenir.

Les *Corvoyeurs* se livreront donc volontiers à contribuer aux appointemens de ces *Gardes-routes*, si du moins l'Etat ne peut pas trouver un moyen de les solder seul.

Ces gens étant connus pour être incapables d'abuser de leur emploi, (2) on leur donneroit à chacun un fusil, afin qu'ils fussent en état de secourir efficacement un voyageur attaqué, avec ordre à eux de courir promptement à l'endroit où ils entendroient soit des cris, soit des coups de mousqueterie.

A l'égard des plantations, ils seroient obligés de les faire le plutôt qu'il seroit possible, & de les renouveller jusqu'à ce qu'ils ayent trouvé des plants analogues au terrein. Pour cet effet ils feroient d'abord des semis de toute espèce, ou tels que des personnes plus éclairées leur indiqueroient. Mais pour leur donner plus d'ardeur à faire réussir ces plantations, il faudroit leur en assurer le prix, quand le Roi voudra un jour se servir des bois de construction que produiront ces plantations.

Si on avoit exécuté il y a deux siécles les ordonnances de 1522 & de 1583, (3) nous ne serions pas aujourd'hui dans le cas d'avoir recours aux étrangers, & de leur payer bien cher des bois que nous trouverions chez nous en abondance, & à portée d'être facilement charroyés.

Ce qui a ruiné les bois, notamment en basse Bretagne, c'est que les Seigneurs se les sont toujours réservés privativement : ce qui a déterminé les colons à mettre tout en bois courans, & à plier sur les fossés des plants, qui devenant arbres, appartiennent aux Propriétaires du fond, à la différence des bois courans sur les fossés du colon ; lesquels fossés lui appartiennent comme superfices, & les bois comme fruits de ces superfices.

Or, qu'on se représente la promptitude avec laquelle se feroient ces plantations ; les soins qu'on en auroit, l'agrément qu'elles donneroient aux routes ; enfin, le secours qu'on en tireroit un jour pour le rétablissement de notre marine ; qu'on se représente aussi la satisfaction qu'on auroit à voyager, si l'on trouvoit partout des chemins bien entretenus, des gardes toujours prêtes à nous secourir & des champs toujours bien cultivés, & on approuvera un projet qu'il est aussi facile d'exécuter que de concevoir.

(1) *Qu'on ne se récrie pas sur cet éloignement. Car pour soulager les prochains, il a fallu leur donner le secours des éloignes. Ça été une obligation indispensable dans un Pays où les colons ont tant de corvées à faire. Ainsi puisque les grands chemins sont presque tous finis, & puisque celui à qui on en a obligation, est tout disposé à solliciter des graces pour la Province, c'est à elle à mettre ce projet en délibération, & à nommer des Commissaires éclairés, qui puissent découvrir promptement des moyens faciles de l'exécuter.*

(2) *On peut prendre contr'eux les mêmes précautions qu'on a pris contre les inutiles & les vagabonds de forêts ; voyez l'Ordonnance des eaux, bois, forêts, titre de la Police & de leur conservation art. 35, 36, 37 & 38.*

(3) *Ces plantations sont aussi ordonnées par l'art. 356 de l'Edit donné aux Etats de Blois, & depuis ce temps, les Grands Maîtres, & les Officiers des Maîtrises ont souvent représenté au Conseil la nécessité d'ordonner de nouveau l'exécution de ces Ordonnances ; mais les choses sont aujourd'hui parvenues au point, qu'il n'est pas possible de craindre une continuation d'indolence.*

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Octobre 1764.	*Du Vendredi 26.*	*Du Samedi 27.*
Actions des Indes.	1007 ½	1012 ½
Emprunts de la Compagnie.	475	
Promesses de la Compagnie.		
Actions des Fermes.	985	990
Troisiéme Loterie Royale.	797	
Lots de la troisiéme Loterie.	8^e. 9^e. t. 10	10^e. t. au pair 5^e. t. 6
Duplicata de la troisiéme.		
Amortissement.		
Deux sols pour livre du Dixiéme.	3 ½	
Annuités.	445	444
Coupons d'Annuités.	89	89
Emprunt de 50 millions.	10	11
Colonies, 1759.	10 ½	10 ½
Récépissé des Monnoies.		
Époques.		11^e. 14
Canada		26
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p ℅		
A 3 p ℅ sur les Cuirs.		
A 3 p ℅ sur les Postes.		
Bretagne.		
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris.		
Tailles { Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amsterdam.	56 3/8	56 3/8
Londres.	30 15/16	30 15/16
Hambourg.	178 ¼	178 ¼
Madrid.	15 3	15 2 6
Cadix.	15	14 19 6
Livourne.	94 ¼	94 ¼
Lyon, *Saints.*	7/8	7/8

PRIX des grains au Marché tenu à Pithiviers le 20 Octobre 1764.

Bled nouveau de semence, 14 ℔ 10 ß le *septier*, *même poids que celui de Paris*; les autres, 13 à 13 ℔ 10 ß; — bled de 1763, le plus beau, 12 ℔ 10 ß & 13 ℔: il y en a eu beaucoup de vendu à 11 & 11 ℔ 10 ß; — celui de 1762, le plus beau, 14 ℔; — l'orge 6 ℔ 10 ß à 7 ℔; — l'avoine vieille, 8 ℔; — la nouvelle, 7 ℔ 10 ß. Il n'y avoit point de vesce.

Les alouettes valoient 9 à 10 ß la *douzaine*, il s'en fait un grand commerce dans cette Ville, pour en faire des pâtés qui sont excellens.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1764.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1764. Du Samedi 27 Octobre.

SUITE DE LA LETTRE DE M. DUPONT.

DANS la Gazette du 20 de ce mois, N°. 84, nous avons donné copie de la lettre de M. *Dupont*, juſques & compris l'article 8 de ſes obſervations. Ainſi nous la continuons, & l'Auteur dit.

9°. Il y a, Monſieur, entre les Provinces où l'on ne ſe ſert que de la grande culture, & celles où l'on ne fait uſage que de la petite, une différence aſſez remarquable & très-importante, dont votre Correſpondant n'a point parlé. Dans les premieres on trouve des Fermiers qui apportent ſur une terre un fond conſidérable de richeſſes d'exploitation, ſouvent, égal au tiers de la valeur de la terre, qui y font annuellement de fortes avances, & qui indépendamment de la taille dont ils ſont chargés, s'engagent à payer 6, 8 ou 10 ℔ de loyer par arpent. Dans les Provinces de petite culture au contraire, les Fermiers ſont preſque des êtres inconnus; on ſe ſert à la place de Métayers. Ceux-ci ſont de pauvres Payſans qui ne poſſédent que leurs bras, le propriétaire eſt obligé de leur faire toutes les avances, & même de les nourrir juſqu'à la premiere récolte; après laquelle ils partagent par moitié le produit brut, dîme prélevée. La part du Métayer lui ſert à vivre avec ſa famille juſqu'à la récolte ſuivante, & à vivre ſi pauvrement qu'il eſt de calcul & de fait (triſte fait que je pourrais prouver par vingt piéces originales que j'ai dans les mains) que dans pluſieurs de ces Provinces, les Métayers & tous les Colons qui ne ſont point propriétaires, n'ont l'un portant l'autre que 27 ℔ 18 ß par tête à dépenſer dans toute une année pour leur nourriture & leur vêtement. La part du Propriétaire doit lui rembourſer les intérêts des avances qu'il a faites, doit le mettre à portée de ſoutenir les malheurs imprévus, mais inſéparables de la culture, doit payer l'impôt, devrait en outre lui donner un revenu quelconque. Il eſt plus que douteux qu'elle ſuffiſe à tous ces objets (6).

(6) *Ces détails d'agricultures peuvent ſembler faiblement intéreſſans à de certains Lecteurs. Ils le ſont infiniment ſans doute, pour les vrais citoyens & pour les hommes d'Etat, je n'en veux, pour preuve que cet endroit-ci.*

Dans les Provinces de grande culture, comme les terres ſont affermées, le prix des baux donne la plus ſure évaluation, du produit net, & peut ſervir de régle pour la répartition des tailles.

Dans les Provinces de petite culture au contraire, où l'on trouve une confuſion de produits qui s'abſorbent les uns les autres, & dont par conſéquent une grande quantité ſont illuſoires; dans ces Provinces où les Prepriétaires ſont payés en nature, & où ils ſont en partie Cultivateurs, puiſque la fourniture des avances roule ſur eux, la connaiſſance du PRODUIT NET *eſt d'une extrême difficulté, & demande pour être aſſujettie à quelques régles, une étude préliminaire profonde & détaillée, faite par les hommes du métier, & preſqu'impoſſible actuellement à MM. les Commiſſaires départis, déjà ſurchargés d'affaires: il ſuit delà qu'avec les plus grandes lumieres per-*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Il eſt ſurprenant, je l'avoue, que l'on ſoit obligé de revenir ſur ces vérités familieres à tant de monde, & conſignées depuis ſi long-temps dans des écrits publics & eſtimés. Ce qui m'étonne particuliérement, eſt que l'Auteur Citoyen, à qui je demande la grace de me pardonner la franchiſe avec laquelle je lui réponds, n'ait point achevé de lire dans l'Enciclopédie, le mot *grains* qu'il a cité, & le mot *Fermiers* auquel le mot *grains* renvoie. S'il eût pris cette peine, il ſe ſerait vraiſemblablement épargné une diſcuſſion dans laquelle il n'a pas fait entrer tous les élémens néceſſaires; il aurait vu le parallele exact des deux cultures, & le calcul des frais de l'une & de l'autre (7); il aurait vu que *quatre chevaux labourent autant de terrein que douze bœufs*, & coutent environ moitié moins d'achat; (8) il aurait vu *que quand les chevaux ſeraient trois fois plus maladifs que les bœufs, le riſque ſerait égal entre* 12 *bœufs &* 4 *chevaux, ſans parler des maladies épidémiques des bœufs, plus redoutables encore que les maladies particulieres des chevaux*; (9) il aurait vu que dans la petite culture *excepté l'achat des bœufs, c'eſt la terre elle-même qui avance preſque tous les frais d'une maniere très-onéreuſe aux Propriétaires, & encore plus à l'Etat. Car les terres qui reſtent incultes pour le pâturage des bœufs, privent les Propriétaires & l'Etat du produit que l'on en tirerait par la culture. Les bœufs diſperſés dans ces pâturages ne fourniſſent point de fumier; les Propriétaires confient peu de troupeaux à ces Métayers ou Payſans chargés de la culture de la terre, ce qui diminue extrêmement le produit des laines en France. Mais ce défaut de troupeaux prive les terres de fumier; & faute d'engrais elles ne produiſent que de petites récoltes qui ne ſont évaluées que le grain cinq, c'eſt-à dire, le quintuple de la ſemence, ou environ trois ſeptiers par arpent; ce qu'on regarde comme un bon produit. Auſſi les terres abandonnées à cette culture ingrate ſont-elles peu recherchées; un arpent de terre qui ſe vend* 30 *ou* 40 ℔ *dans ce Pays là, vaudrait deux ou trois cent livres dans des Provinces bien cultivées* (10).

C'eſt un furieux argument que ce prix des terres: car on ne paye le terrein qu'en raiſon du produit qu'il donne, & ſi la culture à bœufs avait tant d'avantages ſur la culture à chevaux, ſi elle avait ſeulement l'égalité, comment ſe ferait-il qu'à ſol pareil, on vendrait dix fois moins les terres dans les Provinces où elle domine, que dans celles où on ne la connait pas?

ſonnelles & les plus louables intentions, ces MM. ne peuvent empêcher que le redoutable fléau de l'Arbitraire ne frappe dans toute ſa force ſur ces Provinces malheureuſes où la grande culture & les fermiers ſont ignorés. Ce fléau ſerait certainement capable d'y ſemer, la miſere ſi elle n'y étoit pas déjà; mais nous pouvons eſpérer avec confiance que la ſage bonté du Roi, & les lumieres de ſes Miniſtres, trouveront enfin le moyen de l'anéantir.

(7) *V. l'Encyclopédie au mot* FERMIERS.

(8) *Ibid. On y verra le calcul détaillé par lequel il ſe trouve que toute compenſation faite de ce que l'on retire des bœufs en les revendant après qu'ils ont quitté la charrue, il y a* $\frac{3}{11}$ *de bénéfice à ſe ſervir de chevaux, ſans parler de la meilleure culture qu'ils font, & ne conſidérant ſimplement que ce qu'ils coutent, relativement aux bœufs.*

M. Queſnay, Auteur du mot FERMIERS *& du mot* GRAINS, *ſuppoſe dans ce calcul que l'on ne retire rien du tout des chevaux après qu'ils ont ſervi; & il eſt vrai qu'en général on en retire très-peu de choſe. Il y a cependant pluſieurs cantons & entre autres les* PAYS DE CAUX, *où les Fermiers achetent de beaux chevaux de haute & forte taille, âgés de* 3 *ou* 4 *ans; ils en ont une quantité ſuffiſante, de ſorte que ces chevaux n'ont que ce qu'il faut de travail pour développer leurs forces, & pas aſſez pour les ruiner, & après s'en être ſervi pendant* 2 *ans, ils les revendent & gagnent environ un quart deſſus.*

Si nous prenions cet exemple pour dégré de comparaiſon avec la petite culture, on ſent combien l'infériorité de cette derniere deviendrait plus marquée. Mais nous ſommes très-éloignés de la méthode de ceux qui ſe laiſſent entrainer à conclure du particulier au général. C'eſt pourquoi nous nous en tenons aux calculs de l'ENCICLOPÉDIE.

(9) *Ibid.*

(10) *V. l'Enciclopédie au mot* GRAINS.

Je ne dis point qu'avec des richeſſes & de la dépenſe, on ne puiſſe approcher le rapport de la petite culture de celui de la grande; je ne dis pas non plus que dans le moment de langueur & de dévaſtation qui dans bien des endroits, précédait l'anéantiſſement total des Fermiers, (qui, ſans doute, en ſeront préſervés par les effets de la liberté du commerce des grains, & par une ſuite de toutes les opérations bienfaiſantes d'un Gouvernement éclairé) je ne dis pas que l'on n'aye pu, que l'on ne puiſſe encore trouver des terres exploitées avec des chevaux, & cependant d'un aſſez mauvais rapport. Il y a ſurement mille eſpèces différentes de cultures dans le Royaume, dont la connoiſſance détaillée, aſſez difficile à acquérir, importe également à ceux qui gouvernent & à ceux qui ſont gouvernés. Mais je dis que l'on peut réduire par claſſes toutes ces eſpèces de culture aux deux genres dont nous venons de parler; que de ces deux genres de *culture*, celle que l'on nomme *grande* a l'avantage à tous les égards; & qu'il ſerait fort à ſouhaiter que nous euſſions les moyens de l'établir dans toutes nos Provinces.

Par la grande culture, on ne laiſſerait nulles terres en friche; tout rapporterait un revenu aux Propriétaires & à l'Etat.

Par la grande culture, le terrein vague des pâtureaux ſe couvrirait de récoltes qui nourriraient des hommes & de nombreux troupeaux, dont les laines mieux ſoignées par de riches Cultivateurs, deviendroient bientôt plus belles, & dont le fumier doublerait encore nos moiſſons.

Par la grande culture, on multiplierait les chevaux, ces animaux ſi précieux & ſi utiles, que nous ſommes ſi ſouvent obligés d'acheter fort cher de l'Etranger. Plus il faudrait de chevaux pour les Fermiers, & plus on trouverait de profit à en élever, & par conſéquent plus on en éleverait; plus il s'en éleverait, & plus il s'en trouverait d'elite, de ſelle & d'équipage, plus il ſerait facile d'avoir de belles races, plus les remontes de la Cavalerie deviendraient aiſées, & une nouvelle ſource de richeſſe ſerait ouverte pour la Nation.

Par la grande culture enfin, on aurait un élément fixe & ſûr pour la répartition équitable de l'impôt, & l'arbitraire de cette répartition s'anéantirait avec la derniere facilité, à la ſatisfaction du Souverain & des Peuples.

Je ne vois pas, Monſieur, ce que les Partiſans de la petite culture pourraient préſenter en ſa faveur pour balancer de tels avantages. Si quelqu'un d'entr'eux jugeait à propos de repliquer à cette lettre, je l'invite à y réfléchir murement avant de prendre la plume; à peſer les raiſons qui font que l'on trouve de riches Fermiers dans les Pays de grande culture, tandis que dans les autres on eſt réduit à de miſérables Métayers; à vérifier la différence du prix des terres, & à examiner les véritables cauſes de cette différence qui ne ſont point du tout dans la différente qualité du ſol, comme on l'a cru trop précipitamment. Le profond reſpect que l'on doit au public exige qu'on ne le fatigue point par des diſcuſſions inutiles & répétées, & qu'on ne s'haſarde pas à attaquer les principes univerſellement reçus, à moins que l'on ne ſoit extrêmement aſſuré de les confondre, & que l'on n'aye ſur tous les articles ſes preuves en mains.

Comme l'Auteur de la lettre inſérée dans votre Gazette N°. 80, ne préſente qu'une aſſertion & non un raiſonnement a l'appui de la lettre inſérée dans votre Gazette, N°. 79, que je viens d'examiner; je me crois diſpenſé de lui répondre perſonnellement. Si j'ai tort, il a raiſon. Je ſuis, &c.

Passage du Sund.

Le ſept Octobre, le Navire du Capitaine *Riev. Romk Fækeland*, de Koniſberg, allant de St. Martin à Koniſberg, chargé de ſel; — le 8, le Navire *Jens Kleyn*, de Copenhague, allant de Ste. Croix à Copenhague, chargé de ſucre; le 9, le Navire du Capitaine *Albert Boyſen*, d'Eckernfoerd, allant de Riga à Liſbonne, chargé de lin.

Extrait *des papiers Anglois du 6 Octobre* 1764.

Le Roi de Dannemark a ordonné que l'on conſtruiſit un pont de bateaux dans le détroit du Sund, pour la commodité des Vaiſſeaux qui voudront y décharger. Il eſt déjà fort avancé, & les petits Bâti-

mens qui tirent à peine 6 à 7 pieds d'eau ; ſeront à l'avenir à l'abri des tempêtes dans la baye, qui s'étend depuis le pont juſqu'à la citadelle de Kronenbourg.

De Roterdam, *le* 4 *Octobre* 1764.

Prix des marchandiſes argent en banque.

Bois de breſil de Fernambuc, 22 *florins* $\frac{1}{2}$ le *cent* ; — bois de ſapan de Siam, 14 à 15 f; — bois de Caliatour, 20 f; — ſalpêtre, 43 à 60 f; — indigo de Java, 50 à 136 ß la ℔ ; — poivre noir, 95 ℔ $\frac{1}{2}$ de *gros* ; — poivre blanc 17 ß; — canelle longue, 125 à 150 ß ; — canelle courte, 110 à 115 ß ; — cloux de girofle 85 ß ; noix de muſcade, 75 ß ; argent vif, 34 ß la ℔.

En argent courant.

Alun d'Angleterre, 58 *ſchelings* le cent; bois de Campêche en buches, coupe d'Eſpagne, 9 *florins* à 8 f $\frac{3}{4}$; — d°. non pelé ou *en ſorte*, 6 f $\frac{1}{4}$; — d°. rapé ou moulu, 7 f $\frac{1}{2}$ à 9 f ; — bois de Ste. Marthe, 25 ℔ piéce, 14 à 15 f ; — bois jaune bien fleuri & frais, 5 f $\frac{1}{2}$; — bois de Santal plat, en buches, 4 f $\frac{1}{8}$; — d°. rond, 3 f $\frac{1}{2}$, — bois de Caliatour fin moulu, 21 à 22 f ; — brun rouge, 37 à 50 ß ; — ceruze en pain, 11 f $\frac{1}{2}$; — curcuma de Java, 22 à 23 f ; — couperoſe d'Angleterre, 48 à 52 ß ; — tourneſol en pain, 38 à 39 f ; — gomme de Sénégal *en ſorte*, 36 f ; — galles d'Alep *en ſorte*, 106 à 110 f ; galles toutes noires, 136 f ; — garance fine en vieilles grapes, 50 à 70 f ; d°. fine nouvelle, 45 à 50 f ; — d°. vieille non robée, 33 à 38 f ; — d°. nouvelle non robée, 30 à 37 f ; — d°. communes, 14 à 20 f ; — d°. mulle ou billon, 4 à 8 f ; — huile de térébentine, 12 f ; — litarge d'or, 10 f à 10 f $\frac{1}{2}$; — mine de plomb ou meny, 9 f $\frac{3}{4}$ à 10 f ; — orpiment en pierre, 20 à 80 f ; d°. broyé, 20 à 50 f ; — piment ou poivre giroflé, 40 f ; — poix de Bourgogne, 8 $\frac{1}{2}$ à 9 florins ; — canefice, 14 à 15 f ; gingembre gris, 15 f ; — ſirop de rafinerie, 27 à 28 *ſchelings* ; — fromages croutes blanches, 12 f ; — d°. croutes rouges & petits, 14 f ; — fanons de baleines de 4 à 5 ℔, 235 f ; — baleine taillée de $\frac{7}{4}$ à $\frac{10}{4}$, 238 à 240 f ; — baleine de 6 & demi-quart à $\frac{6}{4}$, 235 f ; — amidon, 11 f $\frac{3}{4}$; cuivre en feuille, 62 à 65 f ; — *idem* en roſette 56 à 65 f ; — acier en barril, 15 à 17 f le *cent* ; — fer blanc fort, le *barril* ; 55 f ; — d°. mince, le *barril*, 52 f ; — plomb en ſaumon, 29 à 31 *ſchelings* le cent ; — cire du Pays 78 à 80 f ; — cordage de chanvre net, 18 à 15 f ; — ſavon de Marſeille, 18 f ; — miel de Morlaix, 11 f $\frac{1}{4}$; — miel de Nantes, 11 f ; — réſine brune, 4 f $\frac{1}{2}$; réſine jaune, 2 f $\frac{1}{2}$ le *cent*.

Mrrchandiſes en argent courant à la livre.

Cochenille mexique, 34 *ſchelings* ; — indigo Guatimala, 90 à 125 ß ; — vermillon entier, 41 ß ; — d°. 1, 2 & 3 fois moulu, 42 à 46 ß ; caffé de Java, 11 ß $\frac{3}{8}$; de la Martinique, 6 ß $\frac{1}{2}$ à 8 ß $\frac{1}{2}$; — de St. Domingue, 6 à 8 ß ; — de Bourbon, 8 à 10 ß ; — de Surinam, 6 à 8 ß ; — cacao des Caraques en balle, 14 ß ; — cacao de Guayaquil, 12 ß $\frac{1}{2}$; — ſucre brut, 5 $\frac{1}{2}$ à 7 $\frac{1}{2}$ ℔ de *gros* ; — ſucre blanc premiere ſorte, 12 ℔ $\frac{1}{2}$; — ſeconde ſorte, 11 $\frac{1}{4}$ ℔ à $\frac{3}{4}$; — troiſiéme ſorte 10 $\frac{1}{2}$ à 11 ℔ ; — commun, 9 $\frac{1}{4}$ à 10 ℔ $\frac{3}{4}$; — tête, 8 ℔ $\frac{3}{4}$ à 9 ℔ $\frac{1}{2}$; — rocou, 9 à 10 ß ; — indigo cuivré 56 à 58 ß ; — indigo mêlé, 58 à 66 ß ; — indigo violet, 70 à 80 ß ; ſalſe-pareille en fagots, 16 à 20 ß ; — d°. apprêtée, 40 à 55 ß ; — thé boé, 24 à 34 ß ; — thé vert, 50 à 90 ß.

Eau-de-vie de Cognac & de Languedoc, les 3 *verges*, 12 ℔ de *gros* ; — vinaigre en tierçons, 12 à 20 ℔ de *gros* le *tonneau*.

Huile rouge de baleine, les 90 *ſtoops*, 69 *florins* ; — d°. blanche, 70 f ; — huile de morue de la Meuſe, 36 f les 45 *ſtoops* ; huile de morue de Bergues, 31 f les 45 *ſtoops* ; — huile de lin 36 f $\frac{1}{2}$ *l'aam* ; — huile de Rabette, 37 f $\frac{1}{2}$ *l'aam* ; — morue de la Meuſe en ſel, 24 f le *barril* ; — morue de la Meuſe en ſaumure, 22 f le *barril* ; — morue d'Iſlande en ſel, 17 f le *barril* ; — morue d'Iſlande en ſaumure, 15 f le *barril*.

De Marseille *le* 15 *Octobre* 1764.

Prix *des marchandiſes qui ont varié.*

Amandes, 30 ℔ le *cent* ; — bois de Campêche, 16 ℔ 5 ß ; — cire de Barbarie, 124

à 130 ℔; — canefice, 20 ℔; — coton fin filé de Baza, 60 écus de 3 ℔ 4 ß; — d°. de Jérusalem, 42 *écus* de 3 ℔ 4 ß; — étain en verge, 81 ℔; — encens, 80 à 85 ℔; — galles de Smyrne noires, 160 *écus* de 3 ℔ 4 ß, la charge pesant 243 ℔ *poids de marc*; — galles de Smyrne blanches, 123 ℔ le *cent*; — sucre de réglisse, 28 ℔; — poivre, 118 ℔; — plomb, 16 ℔ 5 ß; — riz du Levant, 15 à 17 ℔; riz de Piémont, 12 ℔ 15 ß; — sucres assortis, 41 ℔; — suif d'Italie, 34 ℔; — bled, 19 à 30 ℔ la *charge*, pesant 243 ℔ *poids de marc*.

Caffé du Levant, 33 ß 6 ₰ la ℔; — de la Martinique, 10 à 12 ß 6 ₰; — du Cap, 9 à 12 ß; — cacao des Caraques, 26 ß 6 ₰; cacao de Maragnan & de la Martinique, 12 ß 6 ₰; — canelle, 11 à 11 ℔ 5 ß; — cochenille, 18 ℔; — indigo de St. Domingue, 5 ℔; — de Guatimala, 6 ℔ 10 ß à 9 ℔ 10 ß; — manne 34 à 36 ß.

Il a été importé dans ce Port depuis le 20 Septembre, jusques & compris le 2 Octobre 1764.

☞ Par les Navires du Capitaine *Lessene*, venant du Cap, & par celui du Capitaine *Taulignan*, venant du Port-au-Prince, 442 barriques de sucre terré; 112 barriques de sucre brut; — 221 barrils & 65 sacs de caffé; — 14 barrils d'indigo; — 634 cuirs tannés; — 992 cuirs en poil; 32 balles de coton.

☞ Par la Barque du Capitaine *Cruvilier*, venant de Seidre & d'Acre, 108 balles de coton en laine; — 151 balles de coton fin filé de Baza; — 29 balles de fin filé de Jérusalem; — 8 balles de mittes; — une balle de laine lavée; — 42 *couffes* de riz; 1 caisse de rhubarbe; — 5 *couffes* de galles; — 1 balle de soie barantine; — 1 balle d'escars de Jérusalem; — 240 sacs de cendres; — 1 caisse de senné; — 1 balle de toile de Montagne.

☞ Par la Pinque du Capitaine *Aubin*, venant de Cadix, 4, 245 piéces de bois de Campêche; — 17 barrils de vermillon; 85 balles de laine lavée; — 31 barrils de cochenille.

☞ Par le Vaisseau du Capitaine *Vidal*, venant d'Alger, 9, 800 cuirs en poil; — 983 cuirs de *Cabaffieux*; — 258 caisses de suc de réglisse; — 467 balles de laine surge; balles de laine pelade; — 32 balles de cire; — 8 balles de plumes d'autruches.

☞ Par la Barque du Capitaine *Boyer*, venant d'Alexandrette & de Chipres, 155 balles de coton en laine; — 79 balles de coton filé; — 75 sacs de galles; — 65 balles d'ajamis crus; — 32 balles d'antioches bleues; — 17 balles de blanches; 8 balles de crues; — 2 balles de toiles rouges; 2 balles de toiles de mardin; — 13 balles de killis blancs; — 1 caisse d'escamonée; — 1 balle de soie chipriotte; 1 balle de boucanin; — 4 balles de laine de chevron; — 1 caisse de gomme ammoniaque; — 1 caisse d'opoponax; — 1 caisse de cire jaune; — 1 caisse de satin.

☞ Par la Pinque du Capitaine *Migy*, venant de Salonique, 170 balles de coton en laine; — 3 balles de bourre de soie; 95 balles de laine surge; — 20 balles d'abats; — 1 balle de crin; — 1 balle de cire; 1, 453 *quintaux* de bourdes; — 11 balles de capotins.

☞ Par la Pinque du Capitaine *Cornaud*, venant de Tunis, 3, 310 quintaux de bourdes; — 1 *couffe* de cire jaune; — 455 balles de laine surge; — 2 balles de maroquin rouge.

☞ Par la Pinque du Capitaine *Pellegrin*, venant de Smyrne, 366 balles de coton en laine; — 33 balles de coton filé rouge; 25 sacs de racine d'alizary; — 1 balle de cire jaune; — 4 caisses de galbanum; — 2 sacs de fil de chêvre; — une caisse de poil de chêvre.

☞ Par le Vaisseau du Capitaine *Donjon*, venant de Leogane; — 177 barriques de sucre terré; — 276 barriques de sucre brut; 40 sacs de caffé; — 97 balles de coton; 15 barrils d'indigo; — 249 cuirs en poil; 147 cuirs tannés.

De Dunkerque, *le 20 Octobre 1764.*

Arrivée & *départ de Navres.*

Il est entré dans ce Port pendant le mois de Septembre dernier, 63 Navires, dont 52 étrangers & 11 François, parmi ces derniers est la *Comtesse d'Herouville*, Capitaine *François Mayne*, venant de l'Amérique; les 10 autres Vaisseaux venans de différens Ports de France.

Il est sorti pendant le même mois 27 Navires, dont 23 de différentes Nations

allant dans des Ports étrangers, & 4 Navires François, dont 2 destinés pour Bordeaux, 1 pour Nantes & l'autre allant aux Isles Canaries.

DU HAVRE, *le* 21 *Octobre* 1764.

Il est entré dans ce Port le 15 & le 17 de ce mois, le Navire la *Madelaine*, Capitaine *Lebain*, venant de Marseille, chargé de 3 barriques de vin rouge; — de 183 balles de coton en laine de Smyrne; — de 15 barriques & 5 caisses de souffre; de 5 barrils de fleur de souffre; — de 705 demi-caisses de savon.

Le Brigantin la *Naïade*, Capitaine *Boutard*, allant de Rouen à Lisbonne, en relâche ici.

DEPART *de Navires.*

☞ Il est sorti de ce Port les 15, 16 & 17 du courant, le Brigantin le *St. Firmin*, Capitaine *Jean Mirambeau*, & le Brigantin la *Notre-Dame du Chemin*, Capitaine *Labadie*, allant tous deux à St. Ander.

☞ Le Dogre le *Glier*, Capitaine *Gueroult*, allant à Lisbonne, chargé de grains.

☞ Le Senau le *St. Pierre*, Capitaine *Belhomme*, allant à la Martinique & à la Guadaloupe.

DE S. VALERY, *le* 16 *Octobre* 1764.

Il est entré dans ce Port pendant les 16 premiers jours du mois d'Octobre, les Navires le *Jean Bonnaventure*, Capitaine *Chamberland*, venant de Dieppe, chargé de morue & de gaudron; — la *Bénédiction*, Capitaine *J. Conats*, venant de Neuf-Chatel, avec du charbon de terre; — la Dlle. *Williminia*, Capitaine *K. Dejong*, venant de Roterdam avec une cargaison de saumons, l'*Oranger*, Capitaine *Jacques Darras*, venant d'Isigni, chargé de beurre; le *Charlemagne*, Capitaine *Jacques Bouchart*, le St. *Jacques*, Capitaine François *Marquet* & le *Prophète Elie*, Capitaine *J. Vasseur*, venant de la Rochelle, chargés de sucre & d'eau-de vie.

DE ROUEN, *le* 18 *Octobre* 1764.

Il est sorti du Port de Rouen du premier au 10 Octobre, les Navires la *Sirenne*, Capitaine *Boutard*, allant à Lisbonne; *l'Amitié*, Capitaine *Louis Saffray*, allant à Bayonne & à Bilbao; — le *Charles Casimir*, Capitaine *Guillaume Debeulle*, allant à Amsterdam; — le *jeune Henry*, Capitaine *Age Sioerds*, allant à Elseneur, à Copenhague & à Dantzic, chargés de 11, 540 ℔ de draps & étoffes de laine; — de 8, 710 ℔ de maroquin; — de 560 ℔ de tapisseries de Rouen; — de 12 caisses, 5 ballots & 13, 687 ℔ de merceries; — de 2 boîtes contenans des gardes d'épées & des tabatieres d'argent; — de 13 douzaines de mitaines de peaux garnies de soie; — de 2 caisses de moulures de bois doré; — de 1, 996 ℔ de toile de lin blanche; — de 26 caisses trois paniers & 1 paquet de meubles; de 3 futailles & 1 caisse de couteaux; — de 3 caisses de chapeaux de castors & de demi-castors; — de 1, 225 ℔ d'étoffe au quart & au sixiéme de soie; — de 24 chaises & 59 fauteuils de canne; — de 163 douzaines de peaux de veaux corroyées; de 46 douzaines & 6 peaux de moutons; de 244 coupons de cuirs de vaches tannés; de 4, 590 ℔ de fayance; — de 2 paniers & d'une caisse d'oignons de fleurs; — de 3, 300 ℔ de bled; — de 17, 200 ℔ de farine; — de 17 balles & 1 barril d'épingles; de 345 ℔ de confitures; — de 426 *grosses* de padoue de fil; — de 325 ℔ de glaces de la manufacture Royale; — de 15 mannes de chardons; — de 2 lustres garnis en cuivre doré; — de 492 bottes de vaudes; d'une caisse de gants de peau; de 73 paniers de verres à vitre; — de 200 ℔ de cochenille; — d'un poële de fayance & un de terre; — de 161 ℔ de rapatelle (*a*) de 24 chaises de jonc & de 12 de paille; de 3, 464 bouteilles de verre vuides; de 2 commodes; — de 4 grosses d'étuis d'os; de 5 douzaines de brosses à cheval; — de 8 douzaines de ceintures de laine; — de 23 caisses & 2 paniers de noir à noircir; de 6 caisses de livres; — de 3 caisses de glaces à cadres dorés; — de 3 barrils & 1 caisse de verrerie; — d'un demi muid de cidre; — de 320 ℔ de poudre à poudrer; d'un tictrac avec ses dames; — de 8, 000 pains de craye; — de 51 ℔ de fromage du Pays & 230 ℔ de fromage de Gruyere; de 140 piéces de toile cirée; — de 2 caisses de moutarde; — de 4 caisses & 1 barril de provisions; de 17, 440 ℔ de marmites de fer; — de 5 futailles & 23, 205 bouteil-

(a) *Rapatelle, sorte de toile de crin.*

les de vin ; — de 2 caiſſes d'habits ; — de 11 *groſſes* de peaux en parchemin ; — de 2 barrils de vinaigre ; — de 90 fioles de baume de vie ; — de 62 barrils de fruits & de 24 monts de plâtre.

Le 9 Octobre il reſtoit à reclamer dans le Navire la *Marie Juſtine*, venant de Marſeille, 24 balles de coton en laine, marquées B ; — 3 balles de hardes & meubles uſés, & un ballot de crin uſé, marqués GA ; — 10 demi-caiſſes de ſavon, & 2 jarres garnies avec leur couvercle, marquées GH ; — 1 caiſſe contenant de l'eau de fleur d'orange, du riz du Levant & des haricots, marquée VC.

On prie ceux à qui appartiennent ces marchandiſes ; de les retirer promptement, ſinon elles ſeront remiſes à l'entrepôt.

Cours *des Aſſurances.*

De Rouen à Marſeille, 5 $\frac{1}{4}$ p $\frac{0}{0}$; — à St. Malo & à Morlaix, 1 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$; — à Amſterdam & à Roterdam, 1 $\frac{3}{4}$ p $\frac{0}{0}$; — à Hambourg, 2 $\frac{3}{4}$ p $\frac{0}{0}$; à Dantzic, 4 p $\frac{0}{0}$; — à Stockholm, 5 p $\frac{0}{0}$; — à Cadix & à Liſbonne, 3 p $\frac{0}{0}$; — à Bordeaux & à Bayonne, 2 p $\frac{0}{0}$; — à Nantes, 1 $\frac{3}{4}$ p $\frac{0}{0}$; — à Dublin, 2 p $\frac{0}{0}$; — à Cork, 2 p $\frac{0}{0}$; — à Londres, 1 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$; — pour la peche, 5 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$.

Du Havre à Marſeille, 5 p $\frac{0}{0}$; — à St. Domingue, à la Martinique, aux Cayes St. Louis & à la Guadaloupe, 3 p $\frac{0}{0}$; — à Alicante, à Cartagene, à Livourne, à Gênes & à Malaga, 5 p $\frac{0}{0}$.

Prix des grains le 18 *Octobre* 1764.

Le meilleur bled froment, 9 ℔ 15 ß la *mine*, peſant environ 140 ℔ ; — froment ſeconde *qualité*, 9 ℔ 5 ß ; — petit bled froment, 8 ℔ 5 ß ; — bled champart, 7 ℔ 10 ß ; bon méteil, 6 ℔ 15 ß ; — le petit, 5 ℔ 15 ß ; le ſeigle, 4 ℔ 8 ß ; — l'orge, 5 ℔ ; — la bonne avoine, 8 ℔ ; — la petite, 7 ℔ 12 ß 6 d. la *mine*.

De Blois *le* 21 *Octobre* 1764.

Les vins blancs meſliers de la côte des Noels, continuent d'être très-recherchés, le Bourgeois ne veut pas le donner à moins de 70 ℔ le *tonneau* ; pluſieurs en ont vendu cette ſemaine, 65 & 66 ℔. On marque les vins blancs de Sologne à 40 & 45 ℔ ; le prix des vins de liqueurs dans ces mêmes crus, n'eſt point encore fait.

Les lignages des Grois, Madon, Chambon & de St. Dyé, ſe marquent de 50, 55 à 60 ℔ ; les gros noirs nouveaux, de 50 à 52 ℔ le *tonneau*.

L'eau-de-vie fut vendue hier, 94, 95 & 96 ℔ les 29 *veltes & demie*. Pluſieurs Marchands ont vendu 100 ℔ à terme de 2 pour trois mois.

Le bled vieux vaut ici 60 & 63 ℔ le *muid*, peſant 1150 ℔ *poids de marc* ; le bled nouveau, 72 à 75 ℔ ; le pain de 12 ℔, 15 ß ; on attribue cette augmentation au temps favorable qu'il fait depuis peu, ainſi qu'aux labours & aux ſemences où les Laboureurs ſont occupés, ce qui leur a empêché de battre leurs grains pour les amener aux marchés.

Il y a ici pluſieurs maiſons très-connues pour les achats des vins, eau-de-vie & des bleds. La plupart de ces Négocians font auſſi le commerce de bois, & l'on peut s'adreſſer pour ces différens objets, à MM. Boisnier, Boucherat, Cousin, Guignace, de la Germoniere, Gaudron l'aîné, Gaudron le jeune, Brechenin & Porcher.

Avis divers.

☞ MM. Delaplace & Laporte, Négocians à Alicante en Eſpagne, maiſon ancienne, ſolide, & connue depuis long-temps envoient en commiſſions dans différens Royaumes, des figues, des raiſins, des amandes douces & ameres, de l'huile d'olive pour les Fabriques de draps, de la ſoude pour les verreries & les blanchiſſeries de toiles ; le bon ſavon flotant d'Alicante ; des ſoies écrues de la meilleure qualité, &c.

Ils reçoivent auſſi des bleds & les vendent pour le compte des perſonnes qui leur envoient de cette denrée.

☞ M. J. Laporte, Négociant à Valence en Eſpagne, maiſon auſſi accréditée que celle ci-deſſus, fait le même commerce, & ſe chargera pareillement de la vente des bleds qu'on lui enverra.

☞ MM. veuve Chassaing & Paupaille, Négocians à Orléans, ſont en état de remplir avec équité tous les différens objets de commerce dont on voudra bien les charger en quelque genre que ce ſoit.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Octobre 1764.	*Du Lundi 22.*	*Mardi 23.*	*Mercredi 24.*	*Jeudi 25.*
Actions des Indes.	1022 ½	1020	1020	1010
Emprunts de la Comp.	600 1000	2000	480	
Promeſſes de la Comp.	6 ½ 7	6 ½ 7		
Actions des Fermes.	1000	1000	995	990
3e Loterie Royale.	798		798	
Lots de la 3e Loterie.	5e. t. 6. 8e. 9e. t. 10.	10e t. au pair 6e. 8 ½.	5e. t. 6. 10e. au pair.	10e. t. au pair 5e. t. 6.
Duplicata de la 3e.				
Amortiſſement.	3000			
2 ß p # du Dixiéme.	3		3	
Annuités.	449	450	449 1760	448
Coupons d'annuités.	90	89 ½	89 ½ 94	89
Emprunt de 50 millions	8 ¼	8 ½	9	9
Colonies, 1759.				
Récépiſſé des Monnoies				
Époques.	6e. 8 ½ 11e. 13.	7e. 8 ½. 8e. 9e. 13 ½.		10e. à 12e. 13 ½.
Canada.	26	26	26	
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p %.				
3 p % ſur les Cuirs.	53		53	
3 p % ſur les Poſtes.				
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Glité de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amſterdam.	56 ⅜	56 ⅜	56 ⅜	56 ⅜
Londres.	30 15/16	30 15/16	30 15/16	30 15/16
Hambourg.	178 ¼	178 ¼	178 ¼	178 ¼
Madrid.	15 3	15 2 6	15 2 6	15 2 6
Cadix.	15	14 19 6	14 19 6	14 19 6
Livourne.	94 ¼	94 ¼	94 ¼	94 ¼
Lyon, *Saints.*	⅞	⅞	⅞	⅞

AUTRE AVIS.

Le Sr Augustin Douay, rue St. Denis à Paris, vis-à-vis, le Roy François, donne avis aux Négocians qu'il entreprend les commiſſions relativement à ſa fabrique de gazes, tant pour la Province que pour l'Etranger, & qu'il eſt en état de fournir actuellement à toutes les demandes qui pourroient lui être faites.

ERRATA.

Dans la Gazette du 20 Octobre N°. 84, page 677, ſeconde colonne, ligne 34, les moutons à l'étable, donne celle. Il doit y avoir, les moutons à l'étable pendant l'Hiver; cette facilité de nourrir les moutons à l'étable donne celle de.

Page 679, premiere colonne, ligne 45, plus précieuſe; liſez peu précieuſe.

Dans la même page, ſeconde colonne, ligne 26 Cultivateurs ruraux, mettez Calculateurs ruraux.

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont S. Michel. 1764.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1764. Du Mardi 23 Octobre.

FIXATION *des droits qui ſe percevront ſur les denrées ſortant de la Colonie de St. Domingue.*

LES droits de ſortie ſur l'indigo, les ſucres bruts & blancs, le caffé, le coton, les ſirops & taffias, les cuirs tannés & en poil ſeront perçus conformément & ſur le même pied fixé par l'Arrêt de réglement du 9 Mars dernier : en conſéquence tous les indigos ſortis de la Colonie ſous cautionnement depuis le premier Janvier dernier, & tous ceux qui en ſortiront payeront un droit de ſortie de ſix ſols ſix deniers par livre net.

Tous les ſucres ſortis de la Colonie ſous cautionnement depuis ledit jour premier Janvier dernier, & ceux qui en ſortiront, payeront un droit de ſortie de douze livres par millier de ſucre brut, & de 24 livres par millier de ſucre blanc.

Il ſera perçu ſur tous les caffés ſortis de la Colonie depuis le même temps, & ſur ceux qui en ſortiront, un droit de huit deniers par livre.

Sera perçu un droit de dix-huit deniers par livre ſur tous les cotons ſortis de la Colonie ſous cautionnement depuis ledit jour, & ſur ceux qui en ſortiront.

Sur les gros ſirops & taffias qui ſortiront de la Colonie, il ſera payé, ſçavoir ; trois livres par chaque barrique de gros ſirop, & un droit de ſix livres par chaque boucaud ; 4# 10ß par barrique de taffia, & un droit de neuf livres par chaque boucaud ; leſdits boucauds de ſirops & taffias ne pourront néanmoins contenir au-delà de 60 à 64 veltes, & les barriques au-delà de 30 à 32 veltes.

Les cuirs ſortis ſous cautionnement depuis le premier Janvier dernier, & ceux qui ſeront exportés, payeront, ſçavoir, quinze ſols par chaque côté de cuir tanné, & quarante ſols par chaque banette de cuir en poil.

PASSAGE DU SUND.

Le Premier Octobre, le Navire du Capitaine *Joris Claaſ de Haan*, de Workum, allant de Roſtok à Bordeaux, chargé de laines ; — celui du Capitaine *Jelles Hennes*, d'Amſterdam, allant de Peterſbourg à St. Malo ; — celui du Capitaine *Claas Stoffels*, allant à Breſt ; — celui du Cap. *Gabriel Will*, de Lubek, allant dudit lieu à Bordeaux, chargé de fer en barres ; — le 2 Octobre, le Navire du Capitaine *Jacob Ydes*, d'Amſterdam, allant de Riga à Bordeaux, chargé de chanvre ; — celui du Capitaine *Criſtoph Lengern*, de Copenhague, allant de Swinemunde à Bordeaux, chargé de fer en barres ; — le 3, le Navire du Capitaine *Albert Alberts*, de Médenblik, allant de Riga à Dunkerque, chargé de mâtures ; — celui du Capitaine *Michel Maas*, d'Hambourg, allant de Stetin à Bordeaux, chargé de fer en barres ; — le 4, le Navire du Capitaine *Conrard Lilienfyn*, d'Hambourg, allant de Riga au Havre, chargé de mâtures ; — celui du Capitaine *Arend Mayer*, de Workum, allant de Stetin à Bordeaux, chargé de fer en barres ; — le 6 Octobre, le Cap. *Chriſt. Joch Buſch*, de Memel, allant de St. Martin à Dantzic, chargé de ſel.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

DE LISBONNE, *le 25 Septembre 1764.*

Il eſt entré dans ce Port du 9 au 15 Septembre, vingt Vaiſſeaux étrangers, ſçavoir;

☞ Douze Vaiſſeaux Anglois, y compris un Packet venu de Falmouth; 2 de Londres avec des marchandiſes; 2 de Cork avec du beurre & des viandes ſalées; 1 de Philadelphie avec des douelles & de la farine; 1 de la Caroline, avec du riz & des douelles; 2 de Bilbao avec du fer; 1 d'Almaria avec du jonc; 1 de l'Iſle St. Michel avec du vin, de l'eau-de vie, de l'orge & des douelles; enfin, 1 de l'Iſle de Tercere avec du bled pour Faro, petite Ville de l'Algarve.

☞ Il n'eſt venu qu'un Danois, ſorti de Dantzic avec un chargement de douelles.

☞ Il eſt entré 5 Vaiſſeaux François, 2 de Bayonne, le premier avec du brai, du gaudron & des marchandiſes, le ſecond avec du bled & du bray; 2 de St. Valery, l'un avec du bled, l'autre avec du bled & de l'orge; le 5^e. de Pont-l'Abbé, & ſa cargaiſon conſiſtoit en bled & en orge.

☞ Une ſeule flute Hollandoiſe eſt entrée ici chargée de bois qu'elle a pris à Riga.

☞ Il n'eſt pareillement venu qu'un Vaiſſeau ſuédois, qui avoit pareillement pris ſon chargement de bois à Riga.

☞ Il eſt auſſi entré un Vaiſſeau Portugais dans l'eſpace du 9 au 15 de Septembre, venant de l'Iſle St. Antoine, du Cap-verd, ayant une cargaiſon d'orſeille, pour le compte de la Compagnie du Grand-Para & Maranham.

☞ Le 15 Septembre, il y avoit dans le Port de Liſbonne 88 Vaiſſeaux étrangers, ſans y comprendre ceux dont on vient de mentionner l'arrivée, ſçavoir, 32 Anglois; 10 Danois; 2 Eſpagnols; 11 François; 22 Hollandois; 1 Lubekois & 10 Suédois.

Cours des changes le 15 Septembre 1764.

Amſterdam, (a) à uſance de 2 mois, 49 $\frac{1}{8}$ de gros banco pour une cruſade compoſée de 400 *reis*; — Londres à 30 jours de vue, 66 $\frac{7}{8}$ d. ſterlings, pour 1000 *reis*; Gênes à uſance de 3 mois, 720 *reis*; pour 115 *ſols* fuor banco; — Paris à 60 jours de date, 460 *reis*, pour un écu de 3 ℔.

(a) *Jamais on n'a vu le change à ce prix, preuve de la rareté de l'or. On peut regarder comme une des cauſes de cette rareté dans le commerce, les payemens aſſez conſidérables que la Cour de Portugal fait en ſuivre. On n'a en aucun temps frappé à Liſbonne une ſi grande quantité de monnoies de cuivre qu'on le fait préſentement. Cependant on aſſure qu'il y a beaucoup d'or au tréſor royal.*

OBSERVATION *ſur le commerce d'Hambourg.*

L'on ne meſure de l'aune d'Hambourg que les toileries. Les étoffes de ſoie & de laine ſe meſurent à l'aune de Brabant, dont 82 $\frac{1}{3}$ en font 100 d'Hambourg.

La banque d'Hambourg ne reçoit d'eſpèces que des *rixdalers* de l'empire. On leur donne le nom d'eſpèces par excellence, parce que leur titre eſt toujours fixe & régle par conſéquent les agios des monnoies courantes, qui ſont innombrables en Allemagne, & ſouvent altérées ou d'un aloi fort bas.

On fait bon d'un quart pour cent à celui qui porte des eſpèces à la banque, & celui qui en retire paye $\frac{1}{8}$ pour cent.

Les payemens en banque ſe font par billets que l'on remet au teneur de livres, & que celui ci paſſe ſur les comptes au devoir de celui qui paye, & à l'avoir de celui qui reçoit.

La banque prête ſur des eſpèces courantes, ou ſur des effets de valeur intrinſéque, à raiſon de deux pour cent d'intérêt par an. Le terme n'eſt ordinairement que de ſix mois, après leſquels, ſi les effets ne ſont pas dégagés, on les vend ſans délais pour le compte de l'emprunteur.

DE BORDEAUX, *le 12 Octobre 1764.*

PRIX *des marchandiſes des Iſles au cent qui ont varié.*

Sucre blanc, premiere *ſorte*, 56 à 58 ℔ le *cent*; ſeconde ſorte, 53 à 55 ℔; — troiſiéme *ſorte*, 50 à 52 ℔; — blanc commun, 48 à 50 ℔; — petit commun, 40 à 42 ℔; — tête, 36 à 38 ℔; — gingembre gris, 27 à 30 ℔; — canefice, 15 à 16 ℔ le *cent*.

MARCHANDISES *à la livre.*

Caffé de la Martinique, marchand, 15 ß; — vieux, 13 ß 6 d.

Cours des grains & eaux-de-vie.

Froment, 9 à 11 ℔ 10 ß ; — ſeigle du Pays, 6 ℔ 10 ß à 6 ℔ 15 ß le *boiſſeau* peſant 120 ℔ ; — eau-de-vie, 90 ℔ les 32 *veltes* peu demandée.

DE LA ROCHELLE *le* 13 *Octobre* 1764.

Les vendanges ſont finies dans les environs de cette Ville, en général il n'y a pas autant de vin que l'année derniere, mais on eſpere qu'il rendra bien à la chaudiere, l'eau-de-vie vaut 88 ℔ les 27 *veltes.*

Il eſt entré dans ce Port, le Navire les *deux Freres*, venant du Banc de Terre-Neuve avec 4, 600 morues vertes.

Le Navire le *Rochelois*, Capitaine le *Houx*, venant du Cap, chargé de 4 boucauds, 4 barriques & 2 quarts d'indigo; de 100 barriques, 6 quarts de ſucre brut; — de 22 barriques 3 quarts, 6 ancres de ſucre terré; — de 30 boucauds, 45 barriques, 7 tierçons, 170 quarts, 3 ancres & 1 ſac de caffé; — de 9 quarts, 6 ſacs de cacao; de 315 buches de bois de Gayac; — le Navire l'*Actif*, Capitaine *Amplement*, venant auſſi du Cap, chargé de 2 boucauds, 7 barriques d'indigo; — de 14 barriques de ſucre brut; — de 81 barriques, 5 quarts de ſucre terré; — de 48 boucauds, 55 barriques, 1 tierçon, 60 quarts de caffé.

Il eſt ſorti de la Rochelle pendant le mois de Septembre, 13, 657 ℔ d'indigo; 75, 853 ℔ de ſucre brut; — 376, 879 ℔ de ſucre terré; — 91, 110 ℔ de ſucre en pain; — 197, 183 ℔ de caffé; — 61, 232 *veltes* d'eau-de-vie; — 1, 495 ℔ de ſucre *verjois*; — 1, 793 ℔ de coton; — 41, 214 ℔ de ſirop mélaſſe.

DE NANTES *le* 13 *Octobre* 1764.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port ſept Navires venant des Colonies, dont les quatre premiers qui ſont le St. PIERRE, du Port au Prince, en retour de Guinée, Armateurs MM. *veuve André & Wlieghe*, Capitaine le Sr. *Coſter Deſlandes*; — les trois AMIS, de retour de Guinée, & en dernier lieu du Cap, Armateur M. J. *Gruel*, Capitaine le Sr. *Toſtain*; — le St. HILAIRE, venant de Léogane, Armateurs MM. *Bouteiller pere & fils*, Capitaine le Sr. *Faram*; — & le St. MICHEL, venant du Cap, Armateurs MM. *Portier freres*, Capitaine le Sr. *Boureau de Vaumulon*, chargés de 391 barriques, 18 quarts de ſucre brut; — de 408 barriques, 27 quarts de ſucre terré & tête; — de 80 futailles, 52 barriques, 3 barrils, 219 quarts, 53 ſacs de caffé; — de 17 futailles, 17 barriques, 25 quarts, 2 ancres d'indigo; de 26 balles, 15 ballots de coton; — d'une caiſſe de confitures; — de 31 dents d'éléphants; — d'un quart de caret; — de 450 cuirs en poil; — de 43000 ℔ de bois des Iſles.

On donnera dans un ordinaire prochain le chargement des trois autres Navires qui ſont, la DUCHESSE, les BONS AMIS & l'EUROPE.

DEPART *de Navires.*

Le Navire la BRETAGNE, de 250 tonneaux, Armateurs MM. *Bouteller pere & fils*, Capitaine le Sr. *Raphael*, eſt parti pour la Martinique.

☞ L'ELIZABETH, de 160 tonneaux, Armateur M. *Laſnier*, Capitaine le Sr. *Creſpin*, eſt parti pour la Guadaloupe.

☞ Le St. DOMINGUE, de 400 tonneaux, Armateur M. *Arnou*, Capitaine le Sr. *Maillard*, eſt parti pour le Cap.

☞ Le NEPTUNE, de 150 tonneaux, Armateur M. *Laralde*, Capitaine le Sr. *Poirier*, eſt parti pour Guinée.

NAVIRES *en chargement.*

☞ Les Navires le St. JULIEN, de 250 tonneaux Armateurs MM. *Bouteller pere & fils*, Capitaine le Sr. le *Ray*, & le JEUNE HENRY, de 400 tonneaux, Armateurs MM. *Bouteiller*, Capitaine le Sr. *Gramont*, ſont en charge pour les Cayes.

☞ La REINE DE FRANCE, de 350 tonneaux, Armateur M. *Richer de la Haye*, Capitaine le Sr. *Pellard*, eſt en charge pour le Cap.

DE L'ORIENT *le* 15 *Octobre* 1764.

Vente de la Compagnie des Indes du 13 *Octobre.*

Pekins unis, *la piéce* de 15 aunes ½ ſur ⅔, 155 ℔ 1 ß à 157 ℔ 3 ß; — gourgourans unis de 14 aunes ſur ⅝, 161 ℔ 1 ß à 162 ℔ 19 ß; — patiſſoies unis, de 14 aunes ſur ⅝, 198 ℔; — ſatins unis, de 15 ½ à 16 aunes

ſur $\frac{5}{8}$, 170 ℔ 4 ß à 171 ℔ 11 ß ; — damas unis, de 15 aunes $\frac{1}{2}$ ſur $\frac{5}{8}$, 140 ℔ 12 ß à 148 ; — d°. de 2 couleurs, de 15 aunes $\frac{1}{2}$ ſur $\frac{5}{8}$, 183 ℔ 16 ß à 184 ℔ 14 ß.

Rottins ronds de la Chine, 71 à 72 ℔ 17 ß le *cent* ; — rottins avariés, 53 ℔ 1 ß ; rottins courts, 30 ℔ 3 ß ; — poivre, 1 ℔ 12 ß 5 ₰ à 1 ℔ 12 ß 7 ₰ la ℔ ; — cauris, 15 ß 4 ₰ la ℔.

DE FRANCHE-COMTÉ *le* 10 *Octobre* 1764.

Je vois, Monſieur, par votre feuille du 6 du préſent mois, N°. 80, » que » l'on deſire ſçavoir ſi la luzerne eſt une » nourriture profitable aux bœufs, qu'il » eſt difficile de faire cette remarque dans » les fermes qui ſont en capitainerie, où » on ne peut la récolter que trop tard.

La luzerne récoltée comme il faut, fait une nourriture excellente pour les bœufs, on en fait l'expérience depuis 11 ans ; ceux qui en ſont nourris ſont vifs & vigoureux, mais il faut avoir attention de la mélanger avec de la paille.

J'ai un terrein de la continence d'un journal clos de murs, qui me rend environ trois voitures de luzerne par année, qui, mélangée avec pareille quantité de paille, me donne 7 milliers de fourrage, on la coupe trois fois, la premiere coupe ſe fait au mois de Mai, au moment qu'elle monte en fleurs, la ſeconde à la fin du mois de Juin, & la troiſiéme à la fin du mois de Septembre : j'ai l'attention de l'engranger de cette ſorte, je fais mettre un lit de paille & un lit de luzerne à l'alternative ; on couvre le tas avec de la paille, par ce moyen la fermentation de la luzerne, communique de la qualité à la paille.

Je dois obſerver que cette plantation ne doit être pâturée par aucun bétail quelconque, les premieres années.

DU HAVRE, *le* 14 *Octobre* 1764.

Il eſt entré dans ce Port le 11 & le 14 Octobre, le Senau la *Royale*, Capitaine *Pouvreur*, venant de Marſeille, chargé 234 balles de coton en laine ; — de 464 caiſſes, demi-caiſſes & tierces caiſſes de ſavon ; — de 2 balles de coton filé ; de 17 ſacs d'alun ; — de 11 caiſſes de ſuc de réglisſe ; — d'une barrique de verdet ; d'une barrique de tartre ; — de 6 balles de ſumac ; — de 3 caiſſes de manne ; — de 12 caiſſes de ſouffre ; — de 7 caiſſes d'eau de fleur d'orange ; de 5 piéces d'huile d'olive & d'une barrique & un quart de vin.

☞ Le Senau *l'Aglaé*, Capitaine *François Prudhomme*, venant d'Honfleur en left.

☞ Le Brigantin les *deux Sœurs*, Capitaine *Gamel*, venant de la Guadaloupe, dont on n'a point encore le chargement.

L'arrivée des Navires la *Royale* & *les deux Sœurs*, a fait d'autant plus de plaiſir, que l'on avoit fait courir de faux bruits ſur leur compte.

NAVIRES *en armement.*

☞ Le Navire le MARIN, de 200 tonneaux, environ, armé de 6 canons, 20 hommes d'équipage, Capitaine le Sr. J. BAPTISTE G. ACHER, eſt en charge en ce Port, pour aller en droiture à la MARTINIQUE, & partira dans le courant de Novembre prochain. Ceux qui voudront y paſſer ou faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront au Havre à MM. *Jacques Glier & Fauconnier Négocians.*

☞ Le Navire l'AGLAÉ d'environ 200 tonneaux, armé de 6 canons & autres menues armes à proportion, 21 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine F. PRUDHOMME, eſt actuellement en charge dans ce Port pour aller en droiture à la MARTINIQUE, & partira dans le mois de Novembre prochain. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront, à Paris, à MM. *Vanden Yverd freres & Compagnie* ; à Rouen, MM. *Lequeſne & Lebourſier* ; au Havre à M. L. *Preudhomme*, ou audit Capitaine.

☞ Le Navire la LANCISE, de 200 tonneaux ou environ, armé de 6 canons, & autres menues armes à proportion, 22 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine J. B. F. DARCOUR, eſt auſſi en charge dans ce Port pour aller en droiture à la MARTINIQUE, & partira à la fin de Novembre prochain. Ceux qui deſireront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront, à Paris, à M. *Boubebent*, Banquier, rue Quinquempoix ; à Rouen, à MM. *Demiannay*, *Douillard & Compagnie* ; au Havre, à M. *Delahaye Lebouis*, Négociant.

☞ Le Navire la ROSE, de 180 tonneaux,

armé de 4 canons, 4 pierriers & autres menues armes à proportion, 17 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine François Lemesle, eſt actuellement en charge dans ce Port, pour aller en droiture à la Guadaloupe, & partira au commencement de Novembre prochain. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront, à Paris, à M. *Dominique le Prieur*, rue St. Jacques ; à Rouen, à M. *Iſambert* ; au Havre à M. *André Limozin*.

☞ Le Navire le Neptune, de 200 tonneaux, armé de 4 canons & autres menues armes à proportion, 17 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine P. Derubé ; eſt auſſi en charge dans ce Port, pour aller en droiture à la Guadaloupe, & partira du 15 au 20 Novembre prochin. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront, à Paris, à M. *Dominique le Prieur*, rue St. Jacques ; à rouen, à M. J. B. *le François*, & au Havre, à M. *André Limozin*.

De Honfleur, *le* 14 *Octobre* 1764.

Il eſt entré dans ce Port, depuis le 7 Octobre juſqu'à ce jour, le Capitaine *Antoine Delmello*, venant de Bilbao ; — & le Capitaine *Philippes Delcatillo*, venant de St. Anders, tous deux chargés de laines & en relâche dans ce Port.

En conſéquence de l'avis inſéré dans la Gazette du 13 de ce mois, N°. 82, folio 664, l'on obſerve qu'il ſe fait dans ce Port un grand commerce de morues vertes, beaucoup d'armemens pour le grand Banc de Terre-Neuve ; MM. Deshayes, de la Mulle, Birmont, & Pierre le Carpentier, en font de gros envois par commiſſion dans toutes les Provinces. Ils font auſſi celles des denrées de l'Amérique, & ſont Armateurs pour toutes les branches de commerce. MM. Rigoult & de la Coudraye, font auſſi beaucoup d'armemens pour le grand Banc, ce dernier fait un commerce très étendu en toile. M. Premord, a actuellement 14 Navires à ſa conſignation, & arme pour toutes les Colonies, on peut s'adreſſer à lui pour les achats & envois de toutes les marchandiſes qui en proviennent, & notamment des ſucres, caffés & cotons.

Il ſe fabrique ici beaucoup de dentelles, ce qui forme une branche de commerce aſſez étendue.

D'Orléans *le* 15 *Octobre* 1764.

Les vendanges ſont preſque finies dance vignoble : en général elles ſont abondantes, ſoit que la grêle n'ait pas attaqué les grains autant qu'on l'avoit dit, & que la levée ait été plus favorable qu'on ne l'eſpéroit. Il y a eu des endroits où l'on a recueilli 9 à 12 poinçons de vin par arpent.

Tous nos Marchands courent le vignoble, & marquent le vin au prix qu'on leur fait ; preſque tous ceux de St. Denis-en-Val ſont déjà arrêtés, on veut vendre les vins qui ne le ſont point encore, 120 & 125 ℔ le *tonneau*, de deux poinçons qui contiennent 500 *pintes* meſure de Paris. On eſt perſuadé qu'avant un mois, on trouvera difficilement des vins des premiers crus à vendre.

Quoique le vin ſoit bon, il n'a pas encore la qualité à laquelle on s'attendoit, ſa couleur étant d'ailleurs foible ; on prétend que ce défaut provient des pluies du mois d'Août.

La récolte des bleds a été en apparence aſſez abondante ; mais la gerbe rend peu à la grange, le grain quoique plus petit que celui de l'année derniere, eſt de très-bonne qualité.

Les prix des bleds ne ſont point encore ſtables, le Laboureur n'en ayant encore battu que pour la ſemence ; on croit que cette denrée vaudra vers la Touſſaint, 3 ℔ 2 ß à 3 ℔ 5 ß la *mine*, peſant 50 ℔ *poids de marc*. Le muid de cette Ville contenant 12 *mines*, pourra ſe vendre dans ce temps 36 à 37 ℔. On reçoit beaucoup d'ordres de Nantes & de Bordeaux pour faire des achats conſidérables de cette denrée, on attend pour les tranſporter, que la loire qui manque d'eau depuis cinq mois, ſoit navigable ; mais ſi ce prix qui eſt cher ſe ſoutient, on penſe que ces ordre ne ſeront point effectués, le ſpéculateur étranger ne devant pas trouver de bénéfice à ce prix.

Extrait *d'une lettre à l'Auteur de la Gazette.*

Vous avez ſçu, Monſieur, dans ſon

temps, qu'au commencement de l'année 1762, il fut ouvert à Lyon une Ecole pour enſeigner l'art de guérir les maladies des beſtiaux, que cet établiſſement formé par l'ordre du Roi, ſuivant l'Arrêt du Conſeil du 4 Août 1761, a eu par les ſoins du Sr. BOURGELAT, Ecuyer du Roi & correſpondant de l'Académie Royale des ſciences, à qui Sa Majeſté en a confié la direction, les plus grands ſuccès; pluſieurs éléves y ont été envoyés, non-ſeulement de toutes les Provinces du Royaume, mais de la plus grande partie des Pays étrangers de l'Europe; le nombre des Eleves eſt aujourd'hui de 150: & leurs progrès ſont bien flateurs de quelque côté qu'on les enviſage, ſur-tout pour l'agriculture qui ſe voit enlever trop ſouvent ſon unique reſſource, par le retour fréquent des maladies épidémiques du bétail, contre leſquelles les cultivateurs n'ont aucune eſpèce de ſecours. Le Roi a décoré l'Ecole vétérinaire de Lyon, du titre d'Ecole Royale, par ſon Arrêt du mois d'Août dernier; c'eſt une récompenſe qui paroiſſoit due aux ſuccès de l'Ecole, dont les Eleves ont porté des ſecours très-prompts & très-efficaces dans les différentes Provinces où ils ont étés envoyés, & entr-autres, en *Dauphiné*, *dans le Forez*, *l'Auvergne*, *le Limouſin*, *le Bourbonnois*, *le Poitou*, *le Pays d'Aunis*, & en dernier lieu dans la *Champagne*. L'Ecole a donné tous les ans des prix aux Eleves dans un concours public, où ils ont joui des plus grands applaudiſſemens. Je vous envoie la relation du dernier concours, auquel il convient de donner toute la publicité qu'il mérite; comme il y en aura au moins deux autres avant la fin de l'année, je vous les enverrai pour que vous en faſſiez le même uſage que vous allez faire de celui-ci.

CONCOURS *à l'Ecole Royale vétérinaire de Lyon le* 17 *Septembre* 1764.

Les diſpoſitions favorables de Sa Majeſté pour le ſoutien & les progrès d'un établiſſement auquel elle daigne accorder des marques honorables de de ſa protection, les eſpérances dont peuvent ſe flatter les Eleves qui auront donné pendant le cours de leurs études, des preuves de leur intelligence ſur tous les objets que la médecine vétérinaire embraſſe, les diſtinctions particulieres que doivent attendre ceux que des talens rares & cultivés mettront à portée d'étendre & de répandre leurs connoiſſances dans les différentes Provinces; tout ſemble fortifier & accroître dans le cœur de la plus grande partie des ſujets admis à l'Ecole Royale vétérinaire, le deſir que les uns & les autres ont de ſervir un jour utilement leur patrie.

Vingt-ſix d'entr'eux en donnerent Lundi 17 Septembre, des témoignages publics, dans un concours qui fut honoré de la préſence de pluſieurs perſonnes de conſidération & de quelques-uns des Maîtres qui, conſacrant leurs ſoins & leur vie à la conſervation des hommes, devoient être d'ailleurs par leur mérite, leurs lumieres & leur ſupériorité, les Juges naturels du concours.

Le ſujet du prix concernoit les médicamens tirés du regne végétal: on diviſa les plantes en trois claſſes générales, relativement à leurs effets; on établit des principes généraux ſur la culture & la récolte de ces ſubſtances, & ſur leur deſſication; on donna la définition de ce que l'on doit entendre par *vertu*, par *propriété* des médicamens, par *médicamens ſimples*, par *médicamens compoſés*, par *médicamens internes*, par *médicamens externes*, par *indication*, par *contre-indication*, par *combinaiſon*, par *mélange*, on donna une idée générale des vertus des plantes, relativement aux lieux où elles croiſſent, à leur ſaveur, à leur odeur, à leur couleur, à quelques-unes de leurs claſſes, à leurs parties, à leur âge, &c. Après les avoir diviſées, ainſi qu'elles doivent l'être, eu égard à leurs effets particuliers, on tenta d'expliquer leur action, on diſtingua les cas où elles doivent être employées, ceux dans leſquels elles ne ſauroient convenir; on indiqua le mélange & les combinaiſons qu'elles ſouffrent ſelon les circonſtances; on parcourut ainſi leurs différentes claſſes, c'eſt-à-dire, parmi celles qui alterent, les rafraichiſſantes, les aſtringentes, les alexiteres, les vulnéraires, les fébrifuges, les anti-vermineuſes, &c. parmi celles qui évacuent les ſudorifiques, les maſticatoires, les béchiques, les purgatives, les diurétiques,

&c. enfin parmi celles qu'on applique extérieurement, les émolliantes, les repercuſſions, les réſolutives, les corroſſives, les maturatives, les déterſives, les ſarcotiques (*a*), &c.

En parlant de chacune de ces diviſions, les Eleves furent tenus de montrer parmi les plantes qui étoient placées en faiſceaux devant eux, quelques-unes de celles qu'ils nommoient, à l'effet de prouver qu'ils en avoient aſſez de connoiſſance pour en faire le choix dans les campagnes, & que ce qu'ils ont appris de leurs vertus, leur ſeroit d'un plus grand ſecours pour les maladies des beſtiaux, que tout ce dont on auroit pu les inſtruire en ce qui concerne les différens ſyſtêmes adoptés par ceux, qu'une ſimple curioſité conduit à l'étude de cette partie de l'hiſtoire naturelle.

Les Eleves qui ont été admis au concours, ſont les Sieurs *Danguin*, *Deſchaux*, *Chabert* & *des Avénieres*, de la Généralité de Lyon, *Gay* & *Berthoux*, de celle de Dauphiné; *Beauvais* & *Dideney*, de la Province de Picardie; *Pean*, envoyé à l'Ecole par le Corps de la Gendarmerie; *Girard*, de la Province de Hainault; *Kamerlet*, envoyé par la Ville de Nancy; *Chanu*, de la Province de Bourgogne; *Barjolin* & *Dupin*, de la Généralité de Limoges; *Preſlier* & *Puſenas*, de celle de Moulins; *Treich*, de celle d'Auvergne; *Petite*, *Thomas*, *Parnet*, *Damne*, *Beaumont* fils & *d'Auvergne* le cadet, de la Province de Franche-Comté, *Brachet* & *Rambers*, de celle du Bugey, & le Sr. *Brugnoni*, qui a été envoyé par Sa Majeſté le Roi de Sardaigne.

L'embarras dans lequel on eſt ordinairement de décider entre les Contendans, honore ſans doute l'Ecole. Les ſieurs *Beauvet*, *Chabert*, *Danguin*, *Deſchaux*, *des Avénieres*, *Pean*, *Dupin*, *Petite*, *Gay*, *Parnet*, & *Brugnoni*, ont été couronnés, mais le ſort a favoriſé le Sr. *Parnet*. On obſervera au ſurplus que cette victoire n'eſt pas, pour la plûpart de ces Eleves, la premiere qu'ils ayent remportée, le public eſt accoutumé à applaudir à leur ſuccès.

(a) *Sarcotiques, ſont les remédes incarnatifs, tels que des baumes vulnéraires des emplâtres, &c.*

Quant au Sr. Brugnoni qui n'eſt à l'Ecole que depuis très-peu de temps, on doit louer ſon application, ſon zele & ſes ſentimens. Il a penſé avec raiſon que le vrai moyen de reconnoître les bontés de ſon Souverain, étoit de ſe rendre capable de remplir les vues qu'il pouvoit avoir ſur lui, & que les Arts & les Sciences n'admettent aucune diſtinction parmi les hommes, ſi ce n'eſt celle du mérite.

Les Srs. *Damne*, *Brachet*, *Berthoux*, *Barjollin*, *Didney*, *Thomas*, *Dauvergne* le cadet & *Chanut*, ont balancé les ſuffrages, mais n'ayant pas paru auſſi ſurs de leurs matieres que les autres, on les a jugé dignes des *acceſſit*, le premier a été accordé aux Srs. *Brachet*, *Damne*, *Barjollin*, *Berthoux* & *Didney*, les Srs. *Thomas*, *Dauvergne* le cadet & *Chanut*, *ont* obtenu le ſecond.

A l'égard des autres Eleves, on ne ſçauroit les accuſer de médiocrité, mais des ſujets excellens ont dû l'emporter ſur les bons.

Le Sr. *Bredin*, connu par les talens qu'il a montré dans tous les concours, & par ſes ſervices dans différentes Provinces, n'a pu ſe préſenter dans cette circonſtance, parce qu'il a été envoyé dans la Province de Champagne par ordre du Miniſtre.

Le Sr. *Mirat*, de la Généralité de Limoges auroit concouru s'il n'avoit pas eſſuyé une longue maladie; enfin, le Sr. *Blomard*, de la Province de Breſſe, n'a pu donner des preuves de ſa capacité, vu la difficulté qu'il a de s'énoncer & de rendre ce qu'il ſçait.

Les Eleves ſe diſpoſent à deux concours, qui auront inceſſamment lieu. Le premier aura pour objet l'extérieur du cheval, & le ſecond, les opérations à pratiquer ſur les animaux.

Ce ſeroit au ſurplus manquer à la reconnoiſſance, que de ne rien dire ici du zele patriotique de M. l'Abbé Rosier, & des ſoins infatigables qu'il ſe donne, relativement au jardin qui a été formé dans l'enceinte de l'Hôtel de l'Ecole. Ses ſoins ſe ſont même étendus à guider les Eleves dans l'étude qu'ils avoient à faire, pour mériter les applaudiſſemens du public, enſuite des démonſtrations particulieres qui leurs avoient été faites.